



Exporter l'huile de pépins de figue de barbarie sur le marché européen

PERSPECTIVES DU MARCHÉ POUR VOTRE PRODUIT



| | | |
|------------|--|----|
| 1 | Description | 2 |
| 1.1 | La figue de barbarie et ses dérivés | 2 |
| 1.2 | Production de l'huile de pépins de figue de barbarie | 3 |
| 2 | Qualité et spécifications de l'huile de pépins de figue de barbarie | 4 |
| 2.1 | Étiquetage et documentation | 6 |
| 3 | Les exigences réglementaires pour exporter en Europe | 7 |
| 3.1 | Cadre législatif européen pour les produits et ingrédients cosmétiques | 7 |
| 3.2 | Exigences du marché | 10 |
| 4 | Tendances du marché qui soutiennent la demande pour l'huile de figue de barbarie | 12 |
| 4.1 | Croissance du marché mondial de la cosmétique et des soins de la peau | 12 |
| 4.2 | Cosmétique et ingrédients naturels et « clean beauty » | 12 |
| 4.3 | Souci pour le développement durable et approvisionnement éthique | 13 |
| 4.4 | Importance accordée à l'histoire derrière les produits | 14 |
| 5 | Statistiques commerciales et importations européennes | 14 |
| 5.1 | La compétition pour l'huile de pépins de figue de barbarie en Europe | 16 |
| 6 | La chaîne de valeur et canaux de commercialisation | 17 |
| 7 | Prix | 18 |
| 8 | Sources | 20 |



L'huile de pépins de figues de barbarie attire l'attention du marché de la cosmétique européenne ces dernières années en raison de ses bienfaits anti-âges et de ses remarquables propriétés antioxydantes, hydratantes, régénératrices et protectrices pour la peau. Les propriétés conférées par sa richesse en acides gras, vitamines et antioxydants, sont considérées comme supérieures à celles de la plupart des autres huiles végétales utilisées en cosmétique. L'intérêt du marché est nourri par la popularité des ingrédients naturels à base de plantes et par la recherche d'alternatives aux ingrédients synthétiques ou chimiques ainsi qu'aux huiles minérales. L'huile de pépins de figues de barbarie bénéficie aussi de l'engouement des consommateurs pour les ingrédients naturels et exotiques, rattachés à une histoire ou un savoir-faire traditionnel.

1 Description

Le produit provient du figuier de barbarie, une plante de la famille des Cactaceae dont on recense plus de 300 variétés différentes. Originaire du Mexique, où elle est appelée nopal, la plante a été naturalisée dans le bassin méditerranéen au 16^e siècle et se retrouve aujourd'hui cultivée sur tous les continents. L'*Opuntia ficus-indica* est la variété la plus couramment utilisée pour l'exploitation commerciale du fruit et de ses dérivés, dont l'huile de pépins. En plus de son potentiel commercial, l'*Opuntia* présente un intérêt notable dans la lutte contre la désertification, du maintien et de la régénération des sols. Plante rustique qui demande à l'état naturel peu d'entretien, elle supporte les climats les plus arides et pousse là où peu d'autres plantes peuvent pousser. Dans les communautés locales où elle est cultivée, notamment en Afrique du Nord, la plante, en plus de servir à la lutte contre l'érosion des sols, remplit des fonctions multiples et presque toutes ses parties sont traditionnellement utilisées pour l'alimentation humaine ou animale, ou pour des fonctions cosmétiques et/ou thérapeutiques.

1.1 LA FIGUE DE BARBARIE ET SES DÉRIVÉS



www.weleda.fr www.compagnie-des-sens.com

Selon des estimations publiées par la FAO en 2017¹, la production mondiale de la figue de barbarie est dominée à 80 % par le Mexique, suivi par l'Italie (12,5 %) et l'Afrique du Sud (3,5 %). Ces trois pays concentrent plus de 95 % de la production mondiale. Le commerce international est cependant marginal et fortement marqué par la saisonnalité. La grande partie de la production est vendue en saison dans les pays de production. La rusticité et le manque de productivité des exploitations, le faible développement de la chaîne de valeur et logistique, la fragilité du fruit entraînant un haut niveau de pertes, expliquent cet état de fait. Des efforts concertés à l'échelle internationale et entre pays producteurs sous l'égide de la FAO, à travers notamment la création en 1993 du réseau Cactusnet, sont consacrés afin de favoriser l'échange d'expertise technique sur la plante et ses utilisations et augmenter la production et le commerce international des dérivés du cactus.

La figue de barbarie entière est commercialisée en Europe en relativement petites quantités. Dans la distribution organisée, elle provient surtout d'Italie, où une production spécialisée existe en Sicile dans la région de l'Etna. En raison de la fragilité et de la périssabilité du fruit, ceux-ci sont directement préparés et conditionnés par les producteurs dans leur emballage final avant d'être expédiés et commercialisés dans les rayons de fruits exotiques. En contre-saison, des petites quantités sont aussi importées par avion d'autres origines, le plus souvent parmi d'autres fruits exotiques. Bien que le marché constate une hausse de la demande en Europe pour le fruit frais consommé entier, la plupart des pays producteurs ont pour l'instant du mal à atteindre la rentabilité et les standards de qualité attendus sur le marché pour le produit frais, tels que définis pour la figue de barbarie destinée à la consommation dans la norme CODEX STAN 186-1993.

À l'heure actuelle, les différents dérivés du figuier de barbarie sont très peu connus en Europe et s'ils sont commercialisés, le sont dans des volumes marginaux. Des efforts importants en matière de marketing et de promotion doivent être engagés par les pays producteurs et les exportateurs pour faire connaître les différents dérivés. La situation pourrait évoluer puisque



1.2

PRODUCTION DE L'HUILE DE PÉPINS DE FIGUE DE BARBARIE

www.thebodysource.com

L'huile de pépins de figues de barbarie est commercialisée à un prix très élevé, en raison notamment de la grande quantité de pépins nécessaires pour l'obtenir. Au Maroc, le rendement moyen par hectare est de 15 à 26 tonnes de fruits² ; chaque fruit contient environ 9 à 10 % de graines, qui sont composés elles-mêmes de 5 à 15 % d'huile. Afin d'extraire 1 litre de la précieuse huile, de 800kg à 1 tonne de fruits, soit de 30 à 50 kg de pépins sont nécessaires.



www.typology.com

L'huile de pépins est extraite mécaniquement de la pression à froid des pépins, qui ont été préalablement séparés de la pulpe du fruit, puis séchés jusqu'à un taux d'humidité optimal autour de 15 %. L'huile obtenue est filtrée afin d'en éliminer les impuretés et les particules solides. Afin d'augmenter le rendement de l'extraction, des solvants tels l'hexane sont aussi utilisés, bien que proscrits par la norme biologique. L'huile est la plupart du temps exportée vierge après filtration aux acheteurs en Europe, où elle subit souvent un second processus de filtration ou un raffinage, et est conditionnée pour la vente au détail dans des flacons de 10 à 30ml, ou revendue selon les quantités demandées par des fabricants de produits cosmétiques divers, qui l'utilisent comme ingrédients dans la composition de leurs produits. La plupart des importateurs requièrent une huile vierge qui a subi un bon processus de filtration, mais qui n'a pas été raffinée. Le raffinage est une étape délicate qui est couramment réalisée en Europe, soit par l'importateur, soit sous contrat par l'acheteur ou par les fabricants.

Des produits sont aussi vendus en tant qu'huile de figue de barbarie -non pas de pépins- et sont obtenus par macération des fleurs du figuier de barbarie dans d'autres huiles végétales, ou en tant qu'huile essentielle obtenue à partir de la distillation de parties du fruit ou de la plante. Des nouveaux ingrédients sont développés par les industriels de la cosmétique et des techniques sont développées afin d'augmenter le rendement de l'extraction tout en conservant les propriétés exceptionnelles de l'huile de pépins, ou d'extraire des différentes parties de la plante des composants actifs et molécules en vue d'utilisation cosmétiques, alimentaires ou thérapeutiques diverses.

Si le potentiel commercial important de l'huile de pépins de figue de barbarie est restreint par le prix élevé, qui peut amener les industriels de la cosmétique à privilégier d'autres produits un peu moins performants, mais plus abordables, les enjeux de préservation de la qualité sont aussi importants pour apprécier le potentiel commercial du produit et sont des facteurs critiques qui doivent retenir l'attention des exportateurs.

TABLEAU 1:
CLASSIFICATION DE L'HUILE
DE PÉPINS DE FIGUE DE BARBARIE

| Type | Description |
|--|--|
| INCI (Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques) | <i>Opuntia ficus-indica</i> seed oil Autres appellations: <i>Opuntia ficus indica</i> seed oil <i>Opuntia ficus-indica</i> seed oil <i>Opuntia ficus-indica</i> (Prickly pear) seed oil <i>Opuntia seed ficus oil</i> |

| Type | Description |
|--|--|
| Numéro de la substance C.A.S. (Chemical Abstract Service) | <i>Opuntia ficus-indica, ext.</i> 90082-21-6 |
| Identifiant UE de la substance | 290-109-1 |
| Code HS et nomenclature douanière applicables à l'huile de pépins de figue de barbarie | Aux fins de la tarification douanière et des statistiques commerciales, l'huile de pépins de figue de barbarie est classée dans la catégorie suivante : |
| Pour les autres dérivés de la figue de barbarie, consulter les codes applicables sur le Portail européen des douanes | <p>151590 : Autres graisses et huiles végétales (et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées ; autres)</p> <p>Sous-catégories applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> + 15159099 Huiles brute ou raffinée. Contenu net > 1 kg + 15159059 Huiles brutes. Contenu net > 1 kg <p>Autres positions tarifaires applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> + 15159051 Huiles brutes Contenu net <= 1 kg + 15159091 Huiles raffinées Contenu net <= 1 kg + 15159040 Huiles vierges, pour usage technique ou industriel, non destinées à l'alimentation. + 15159060 Huiles non brutes, pour usage technique ou industriel, non destinées à l'alimentation |
| Base de données européenne des ingrédients cosmétiques : COSING | Fonctions répertoriées de l'huile de pépins de figue de barbarie : <ul style="list-style-type: none"> + Émollient + Hydratant + Agent d'entretien de la peau |

2 Qualité et spécifications de l'huile de pépins de figue de barbarie

Il n'y a pas de norme ou de standard international de qualité spécifique pour l'huile de pépins de figue de barbarie. À ce jour, la Tunisie est le seul pays à avoir élaboré une norme spécifique de qualité, qui a été adoptée en juillet 2021. Sur le marché international, la norme du Codex Alimentarius pour les graisses et les huiles comestibles non visées par des normes individuelles [CX 19-1981](#) contient les dispositions qui servent de référence pour les huiles de qualité alimentaire utilisées aussi en cosmétique. En complément de cette norme, le code de pratique [CAC/RCP 36 – 1987, Rev. 1-1999](#) s'applique à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage ainsi que la manutention des huiles comestibles acheminées en vrac.

Les acheteurs européens d'ingrédients cosmétiques recherchent un volume régulier d'une huile de qualité constante et irréprochable, correspondant aux caractéristiques organoleptiques et chimiques attendues ainsi qu'à la composition optimale du produit en acides gras, antioxydants et vitamines. Chaque lot expédié est généralement testé et doit être conforme aux échantillons et aux analyses contenues dans le dossier technique. Les irrégularités peuvent être coûteuses pour les exportateurs, conduire au refus de la marchandise et à la cessation de la relation commerciale avec l'acheteur.

TABLEAU 2:
PROPRIÉTÉS ET COMPOSITION
INDICATIVE DE L'HUILE DE PÉPINS
DE FIGUE DE BARBARIE,
D'ORIGINE MAROCAINE³

Propriétés organoleptiques

- + Aspect : liquide huileux fluide et limpide,
- + Couleur : jaune doré/jaune verdâtre
- + Odeur : caractéristique, légèrement piquante, s'estompe rapidement

| | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Acide linoléique (Omégas 6) | 60,2 – 64,6 % |
| Acide oléique (Omégas 9) | 18,2 – 22,3 % |
| Acide palmitique | 11,6 – 12,4 % |
| Acide linoléique (Omégas 9) | 0,30 % |
| Indice de saponification moyen | 195 |
| Tocophérols (vitamine E) | 100mg/100g |
| Stérols | 1000mg/1000g |
| Indice de peroxyde | ≤ 10 meqO ₂ /kg |
| Densité à 20 °C | 0,900 à 0,930 cm ³ |

Les extracteurs doivent suivre des procédures rigoureuses afin de prévenir l'altération des produits ou la contamination par des produits chimiques ou autres substances étrangères. L'huile de pépins de figue de barbarie est un produit fragile, notamment sensible à l'oxydation, à l'hydrolyse et à la lumière. Parmi les procédures à respecter :

- + L'huile une fois extraite doit être conservée immédiatement dans des fûts opaques et hermétiques, d'aluminium ou d'acier inoxydable, propres et en parfait état, à l'abri de l'humidité, dans des conditions préféablement réfrigérées.
- + Aucun additif ne doit être ajouté à l'huile, sauf sur demande explicite de l'acheteur
- + En vue de l'expédition, l'huile doit être conditionnée sous azote ou gaz carbonique dans des bidons ou fûts propres, de qualité alimentaire, dont la capacité correspond au volume d'huile demandé. Les contenants doivent être opaques et hermétiques afin de le protéger de l'air, de la lumière et de l'humidité.
- + Les matériaux utilisés doivent être inertes et non susceptibles de contaminer l'huile.
- + En ce qui concerne l'huile conditionnée pour la vente aux consommateurs, les flacons de verre opaque sont privilégiés.

Parmi les préoccupations exprimées par les acheteurs d'huile de pépins de figue de barbarie, la stabilité du produit et sa fragilité sont un facteur important. La manutention ou l'entreposage inadéquat du produit, à une étape ou une autre de la chaîne, affectent directement la durée de conservation du produit, de façon plus marquée que pour plusieurs autres huiles végétales, dont notamment l'huile d'argan. En contact avec l'oxygène, l'humidité ou la lumière, et à une température de conservation inadéquate, les propriétés de l'huile peuvent se rompre rapidement.

Les exportateurs sont invités à consulter leurs clients afin de connaître leurs préférences et exigences en matière de matériaux d'emballage et de conditionnement, et pour le transport.

TIP

Consultez les acheteurs pour leurs exigences en matière de conditionnement en vrac ou individuel, selon le cas. Les réglementations européennes et nationales évoluent rapidement en Europe sur les matières recyclables et les importateurs peuvent vous renseigner sur les dernières normes et la réglementation applicables sur le marché de destination.



Source : hirschfeld-emballages.fr

2.1 ÉTIQUETAGE ET DOCUMENTATION

Les contenants et les colis contenant l'huile de pépins de figue de barbarie expédiés en Europe doivent respecter certaines exigences d'étiquetage. Les exportateurs doivent aussi mettre en place un système d'enregistrement par lot permettant la traçabilité des lots individuels expédiés.

La numérotation de chaque lot expédié doit obligatoirement correspondre au lot des échantillons et à celui inscrit dans le Certificat d'analyse (CoA) et la documentation technique.

L'étiquetage des contenants, en langue anglaise, doit contenir :

- + Nom du produit/le nom INCI ;
- + Code du lot ;
- + Lieu d'origine ;
- + Nom et adresse de l'exportateur ;
- + Date de fabrication ;
- + Date de durabilité minimale ;
- + Poids net ;
- + Conditions d'entreposage recommandées ;
- + Dans le cas des produits biologiques ou naturels, nom/code de l'organisme de contrôle et de certification.

TIP

Si vous expédiez les produits conditionnés directement pour la vente au consommateur final, le respect des exigences d'étiquetage légales dans le marché de destination est obligatoire. Consultez la [fiche pratique](#) des autorités françaises sur l'étiquetage des produits cosmétiques.

Les exportateurs doivent généralement fournir aux importateurs la documentation suivante :

- + Fiche de données techniques (FDT) ;
- + Certificats d'analyse (CoA) ;
- + Fiche de données de sécurité (FDS) ;
- + Certificat d'Organisme génétiquement modifié (OGM) (si demandé) ;
- + Certificat d'origine ;
- + Fiche d'information sur le produit ;
- + Liste des ingrédients et composition à 100 % de l'huile ;
- + Profil d'acides gras - le principal indicateur des propriétés d'une huile végétale ;
- + Déclaration d'allergènes.

3 Les exigences réglementaires pour exporter en Europe

Le premier niveau d'exigences réglementaires est celui du pays d'origine. Les importateurs européens exigent de leurs fournisseurs qu'ils soient en conformité avec les législations de leur pays. La plupart des états, comme le Maroc, effectuent en outre des contrôles documentaires et analyses de laboratoires qui visent notamment à s'assurer du respect des dispositions réglementaires en vigueur, dont celles applicables à l'importation dans le pays de destination.

Au sein de l'UE, la réglementation qui s'applique aux huiles végétales comme l'huile de pépins de figue de barbarie varie si celles-ci sont destinées à la cosmétique, à l'alimentation ou à un usage thérapeutique ou médicinal. Même s'ils ne sont pas physiquement établis sur le territoire de l'Union européenne, les exportateurs doivent connaître les exigences qui s'appliquent à leurs produits et s'assurer de leur conformité aux lois du marché de destination.

Le présent document met l'accent sur les règles relatives aux produits et ingrédients destinés à la cosmétique. Pour connaître les exigences d'entrée en Europe pour les autres produits dérivés du figuier de barbarie, les exportateurs peuvent consulter en premier lieu le portail [Access2Markets](#) de la Commission européenne qui indique les différentes règles applicables aux différents produits selon leur classification tarifaire HS, leur provenance et le port d'entrée au sein de l'UE. Les exportateurs peuvent aussi consulter les sites des [douanes nationales](#) des états concernés pour connaître les règles spécifiques à certains états. Pour les autres dérivés, ainsi pour les usages alimentaires ou pharmaceutiques, les [fiches explicatives de CBI](#) ou de [IPD](#) contiennent des informations spécifiques sur les exigences relatives à ces produits.

3.1 CADRE LÉGISLATIF EUROPÉEN POUR LES PRODUITS ET INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES

Réglement

[Règlement cosmétique européen n° 1223/2009](#)

Explication

Le Règlement cosmétique européen 1223/2009 encadre tous les produits cosmétiques et les substances qui entrent dans leur composition, quelle que soit leur provenance ou leur composition. La loi établit la liste des substances qui ne peuvent être utilisées dans la composition d'un produit, celles qui sont soumises à restrictions, ainsi que la liste des colorants, conservateurs et filtres ultraviolets qui sont permis.

Pour qu'un produit cosmétique soit commercialisé au sein de l'UE, il doit être enregistré dans le [Portail de notification des produits cosmétiques](#) (CPNP). La désignation d'une personne ou entité responsable établie sur le territoire de l'Union européenne est nécessaire. Cette personne ou entité doit conserver toute la documentation relative aux produits commercialisés pour une période de dix ans après la dernière commercialisation du produit.

Cette documentation inclut un dossier d'information produit dont la partie centrale contient toutes les informations nécessaires sur la sécurité du produit, les données toxicologiques et la composition physico-chimique, ainsi que l'évaluation, la méthode scientifique utilisée, les précautions particulières d'emploi et les références de l'évaluateur. En outre, le dossier doit contenir toutes les informations relatives aux expérimentations animales effectuées et leur conformité avec la législation.

Règlement

Règlement cosmétique
européen n° 1223/2009

Explication

Afin de remplir leurs obligations légales, les acheteurs européens requièrent des exportateurs d'ingrédients de fournir toutes les informations nécessaires sur les produits, dans un dossier qui contient au minimum :

- + **Fiche de données de sécurité** (*Safety Data Sheet, SDS*), qui contient l'identification du produit et des composants, les allergènes, l'identification des risques et les recommandations de sécurité
- + **Fiche de données techniques** (*Technical Data Sheet, TDS*), qui contient l'identification des ingrédients, les analyses de qualité, les usages recommandés ainsi que les certifications.
- + **Certificat d'analyse** (*Certificate of Analysis, CoA*), qui contient les données techniques, les méthodes d'analyse et laboratoires, correspondant aux échantillons fournis à l'acheteur et aux données contractuelles.

Afin de constituer votre dossier technique, consulter le [Guide de préparation d'un dossier technique pour les ingrédients cosmétiques](#), publié par CBI.

Registration, Evaluation, Authorisation
and Restriction of Chemicals (REACH)

La réglementation REACH est un élément important de la législation européenne sur les cosmétiques qui oblige les entreprises à identifier et gérer les risques liés à l'utilisation des substances chimiques.

Cette loi s'applique aux importateurs établis au sein de l'UE qui importent au moins une tonne d'ingrédients. Bien que les ingrédients naturellement obtenus et non modifiés chimiquement, telle l'huile de pépins de figue de barbarie, soient exemptés du protocole REACH, en pratique, on attend des exportateurs qu'ils fournissent aux compagnies de transport ainsi qu'aux importateurs une fiche de données de sécurité (SDS) établie selon le protocole établi dans la législation REACH. La réglementation REACH sert aussi de référence pour les autres aspects de la législation pour la définition de cosmétiques naturels.

Règlement (CE) 1272/2008

Classification, étiquetage et
emballage (CLP)

Les fournisseurs d'ingrédients naturels doivent s'assurer que leurs lots sont étiquetés conformément au règlement CLP. L'étiquetage doit comprendre :

- + Nom, adresse et numéro de téléphone du fournisseur ;
- + Quantité nominale d'une substance ou d'un mélange dans les emballages mis à la disposition du grand public (sauf si cette quantité est spécifiée ailleurs sur l'emballage) ;
- + Identifiants du produit ;
- + Le cas échéant, les pictogrammes de danger, les mentions d'avertissement, les conseils de prudence et les informations supplémentaires requises par les législations nationales.

Consulter la [page explicative de l'Agence européenne ECHA](#) et la [fiche pratique en français sur le CLP](#) publiée par les autorités françaises.

Règlement (EU) No 655/2013

Allégations

Les allégations sur les propriétés des ingrédients sont strictement encadrées au sein de l'Union européenne. Pour les ingrédients cosmétiques, la base de données européenne ([CosIng](#)) recense les propriétés et fonctions cosmétiques reconnues des substances et ingrédients, répertoriés selon leur identification INCI. Selon le [CosIng](#), les fonctions reconnues de l'huile de pépins de figue de barbarie sont celles **d'émollient, d'hydratant et d'agent d'entretien de la peau**. Le règlement (UE) n° 655/2013 de la Commission Européenne exige que toute nouvelle fonction ou propriété alléguée soit justifiée par des documents, tels que des études expérimentales, des tests de perception des consommateurs ou des documents marketing déjà existants.

Il peut être tentant pour les commerçants d'huile de pépins de figue de barbarie ou d'autres dérivés de l'*Opuntia* d'inclure dans leur communication des allégations sur les propriétés nutritionnelles ou médicinales des produits. Il faut savoir que ces allégations sont strictement encadrées par la législation européenne (Règlement (CE) n°1924/2006). Afin d'en savoir davantage, consulter les [fiches explicatives sur le sujet de la Commission européenne](#), de [l'Agence européenne de sécurité alimentaire \(EFSA\)](#) et des [autorités françaises](#).

Réglement

Convention (CITES)
Protection des espèces et
de la biodiversité

Explication

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est une pièce importante de la législation sur les ingrédients cosmétiques en Europe et reflète une préoccupation croissante sur le marché. La Convention énumère les produits d'origines végétales dont l'exportation/importation est limitée, soumise à des règles spécifiques ou interdite. À ce jour, seules certaines espèces d'Opuntias sont classées parmi les espèces endémiques menacées. Les exportateurs peuvent être appelés à démontrer que les variétés d'où proviennent leurs produits ne sont pas couvertes par cette convention.

Convention sur la diversité biologique (CBD) / Accès et partage des avantages (APA)

Entré en vigueur en 2014, le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA), repose sur trois volets :

- + L'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées en vue de leur utilisation
- + Le partage des avantages : il doit être juste et équitable et est soumis à des conditions convenues d'un commun accord entre l'utilisateur et le pays fournisseur ou la communauté concernée.
- + La conformité : les états partis doivent adopter des mesures pour s'assurer que l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, utilisées sous leur juridiction, sont conformes aux réglementations internes d'accès et de partage des avantages des pays fournisseurs.

Les entreprises européennes doivent s'assurer que leurs fournisseurs respectent la législation applicable dans leur pays. Les exportateurs doivent surveiller l'état de la législation sur la CDB dans leur pays et être prêts à fournir aux acheteurs la documentation attestant de leur conformité avec la loi. Dans le cas du Maroc, le respect des règles liées aux Indications géographiques protégées (IGP) fait partie des obligations en la matière.

TIPS

Pour les modifications de la législation sur les cosmétiques, voir [le site EUR-Lex](#) de l'Union européenne, où la législation et les modifications sont publiées.

Consultez l'étude de CBI sur les [exigences des acheteurs en matière d'ingrédients naturels pour les cosmétiques](#).

Suite au Brexit effectif à partir du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne. La réglementation européenne a été convertie en loi nationale et les dispositions présentées plus haut continuent de s'appliquer, jusqu'à l'adoption de nouvelles règles. Si vous souhaitez exporter au Royaume-Uni, consultez vos clients et surveillez l'évolution de la législation applicable à vos produits.

Pour plus de détails et des conseils pour la préparation du dossier technique, aidez-vous du [Guide de préparation d'un dossier technique pour les ingrédients cosmétiques](#).

Consulter [le guide sur les allégations](#) de Cosmetics Europe pour plus d'explications sur la réglementation applicable.

Soyez bien au fait de la composition et des propriétés de l'huile de pépins de figue de barbarie, et assurez-vous que les allégations que vous faites s'appuient sur une documentation technique et scientifique suffisante. Ne faites pas d'allégations qui ne sont pas approuvées sur le marché. Consultez la CosIng, et le site de [l'Autorité européenne de sécurité alimentaire EFSA](#).

Surveillez le statut et l'évolution de la [réglementation de votre pays](#) en ce qui concerne la Convention sur la diversité biologique (CDB) et soyez prêts à démontrer le respect de vos obligations éventuelles en la matière.

3.2 EXIGENCES DU MARCHÉ

Bonnes pratiques
de fabrication (GMP)
Contrôle de la sécurité et de la qualité

En vertu du Règlement cosmétique européen, les entreprises cosmétiques sont tenues de respecter de bonnes pratiques de fabrication (*Good Manufacturing Practices*), établies d'après la norme [ISO 22716](#). Elles sont tenues de s'assurer du respect des bonnes pratiques de la part de leurs fournisseurs et effectuer un contrôle adéquat des matières premières qu'elles importent.

Les certifications de bonnes pratiques de fabrication rassurent et sécurisent les importateurs tout en renforçant la crédibilité des exportateurs à fournir des ingrédients de haute qualité.

Le système de procédures de gestion et de contrôle HACCP est une exigence minimale sur le marché permettant le mieux d'assurer le respect des exigences législatives. La plupart des entreprises européennes exigent l'adhésion à des standards plus élaborés qui complètent ces procédures, telle la norme [ISO 9001](#) sur la gestion de la qualité ou [ISO 22000](#) pour les denrées alimentaires.

[Good Manufacturing Practices for Cosmetic Ingredients de la Fédération européenne des ingrédients cosmétiques \(EFFCI\)](#).

[Good Agricultural and Collection Practices](#) Pour les ingrédients de plantes destinées à la pharmaceutique

[ISO 9001:2015](#) pour pratiques et standards de gestion de la qualité

[ISO 22716](#) sur les bonnes pratiques de fabrication d'ingrédients cosmétiques

[Hazard Analysis and Critical Control Points \(HACCP\)](#)

Développement durable, protection de
l'environnement et responsabilité
sociale corporative (CSR)

Le marché européen est toujours plus exigeant en matière de protection de l'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale. L'adhésion à l'une ou l'autre des certifications en la matière permet de rejoindre un nombre croissant d'acheteurs.

De façon générale, on attend des entreprises qu'elles fournissent une plus grande transparence en ce qui concerne la traçabilité et des méthodes de production durable des ingrédients. La plupart des groupes européens effectuent aujourd'hui une évaluation de leurs fournisseurs sur la base de leur performance environnementale et sociale, et exigent de leurs fournisseurs d'adhérer à leur code de bonne conduite. Des visites périodiques sont couramment effectuées par les entreprises européennes et des audits sont confiés à des organismes indépendants.

Le [SMETA](#) (Sedex Members Ethical Trade Audit, audit de commerce éthique des membres Sedex) est la procédure la plus reconnue qui se fonde sur les quatre piliers :

- + Santé et sécurité
- + Normes du travail
- + Environnement
- + Éthique commerciale

Les liens en colonne de droite indiquent quelques standards et certifications courantes en matière de développement durable et responsabilité sociale.

[UNCTAD BioTrade Initiative BioTrade Principles and Criteria](#)

[FairForLife](#)

[Fairwild \(s'applique particulièrement aux ingrédients dérivés de la cueillette et non cultivés\)](#)

[Fairtrade](#)

[Sedex Global \(Supplier Data Exchange\)](#)

[ISO 14001](#) qui s'applique à la gestion environnementale

[Union for Ethical BioTrade \(UEBT\)](#)

Le segment des cosmétiques naturels et bio est un débouché important pour l'huile de pépins de figue de barbarie et ses dérivés en Europe. La mention « naturel » ou « biologique » (organic en anglais) est soumise à la réglementation.

[Information sur les cosmétiques bio et naturels, de la DGCCRF France](#)

Les certifications [Natrue](#) et [Cosmos Natural](#) sont les plus répandues pour les cosmétiques naturels.

La mention « naturelle » sur une huile signifie qu'elle a été extraite exclusivement par des procédés mécaniques. En outre, un produit cosmétique ne peut être identifié comme « naturel » que si 95 % des ingrédients le sont, sinon seuls les ingrédients qui sont naturels peuvent être identifiés ainsi et leur pourcentage dans la composition doit être fourni. La réglementation [REACH](#) est celle qui sert de référence pour la définition de naturel. Les lignes directrices pour les ingrédients bio ou naturels sont énoncées dans la norme [ISO 16128](#).

[Importation de produits biologique \(CE\)](#)

La législation encadrant les produits biologiques destinés à l'alimentation – qui inclut les suppléments alimentaires, est plus stricte et est définie par le [Règlement sur la production et l'étiquetage de produits biologiques](#)

[International Organic and Natural Cosmetic Association \(IONC\)](#)

Pour les ingrédients destinés à un usage strictement cosmétique, non soumis à cette loi, la réglementation européenne applicable est celle qui concerne les allégations sur les produits, qui doivent être validés par une documentation suffisante les justifiant. Les certifications [Natrue](#) et [Cosmos](#) sont les plus courantes dans la cosmétique. Notez que l'utilisation du logo biologique européen est proscrite sur l'emballage des produits qui ne sont pas destinés à l'alimentation.

[ISO 16128](#) : lignes directrices pour les ingrédients cosmétiques et naturels

Autres certifications
de marché de niche

Parmi les différentes certifications nécessaires pour accéder à certains segments de marché dits « de niche », notons les certifications Halal ou Kosher qui peuvent être demandées par certains importateurs et permettre de pénétrer des marchés spécifiques.

[Halal](#)

[Kosher](#)

[Vegan](#)

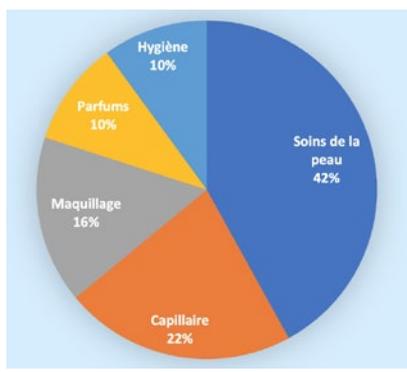
La certification végane apparaît couramment sur les étiquettes de cosmétiques naturels, marché particulièrement sensible au traitement dont font l'objet les animaux dans la production de produits cosmétiques.

TIP

Consultez les sites internet de [COSMOS](#) et [Natrue](#), les deux certifications les plus courantes pour les cosmétiques naturels. [Soil Association](#) (R.-U.), [Ecocert](#) (Fr), [BDIH](#) (All.), [CCPB](#) (It) sont des organismes de certification reconnus pour le label biologique. Pour un aperçu des certifications courantes dans votre secteur et pays, consultez la [Sustainability Map](#), publiée par ITC.

4 Tendances du marché qui soutiennent la demande pour l'huile de figue de barbarie

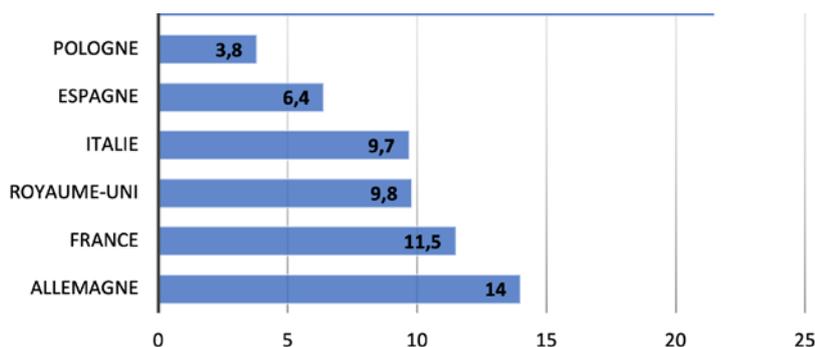
4.1 CROISSANCE DU MARCHÉ MONDIAL DE LA COSMÉTIQUE ET DES SOINS DE LA PEAU



Source : Rapport annuel L'Oréal 2020

FIGURE 1 : MARCHÉ EUROPÉEN DE LA COSMÉTIQUE EN 2020 (VENTES EN MILLIARDS D'EUROS)

Source : Cosmetics Europe



4.2 COSMÉTIQUE ET INGRÉDIENTS NATURELS ET « CLEAN BEAUTY »

Les ventes de cosmétiques naturels ou bio croissent plus rapidement que celles des autres cosmétiques conventionnels en Europe. Selon Ecovia, ce marché qui atteignait 3,6 milliards d'euros de ventes en Europe en 2018 devrait atteindre 5 milliards d'euros de ventes en 2023. Selon Ecovia, l'Allemagne représente 35 % du marché européen des cosmétiques naturels. L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni forment à eux seuls 80 % de ce marché⁵.

La demande pour les huiles végétales et autres ingrédients à base de plante dépasse largement le segment des cosmétiques naturels, et provient de tous les acteurs de l'industrie dont les grands fabricants cosmétiques conventionnels, les laboratoires, les fabricants sous-traitants, distributeurs d'ingrédients et généralistes.

La tendance à la « Clean beauty » réfère à la préférence des consommateurs pour les produits cosmétiques exempts d'ingrédients chimiques ou synthétiques, considérés nuisibles à la santé, tels les parabènes, les phtalates, les sels d'aluminium, les extraits minéraux et autres. Les huiles végétales, cires naturelles, extraits d'herbes et de plantes, huiles essen-

tielles, arômes et colorants botaniques, sont recherchées comme ingrédients en raison de leur impact plus positif sur la santé et la nature. Les marques proposent aux consommateurs, qui sont de plus en plus informés, un nombre croissant de produits exempts d'allergènes, de substances cancérigènes ou perturbateurs endocriniens.

La réglementation européenne évolue de façon toujours plus restrictive en ce qui concerne les substances permises. La liste des allergènes ou ingrédients présentant un risque pour la santé est régulièrement révisée et augmentée, et contient aujourd'hui plus de 1300 substances, ce qui offre des opportunités pour les ingrédients naturels qui sont reconnus sécuritaires.

Les huiles végétales vierges, vendues pures à 100 %, sans fragrance, additifs, sans OGM, gagnent en popularité sur le marché, et sont considérés comme produits cosmétiques à part entière.

UTILISATION COSMÉTIQUE DES HUILES ET INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES

Les frontières classiques entre alimentation, santé et cosmétique tendent à se brouiller et un grand nombre d'ingrédients alimentaires sont utilisés aujourd'hui pour leurs propriétés cosmétiques ou thérapeutiques. Les fabricants comme [The Body Shop](#) ou [Yves Rocher](#) par exemple ont une ligne de produits dérivés de fruits. La tendance au "slow-cosmétique" promeut les aliments, fruits, huiles qui ont de multiples applications. Les huiles végétales traditionnellement utilisées surtout pour l'alimentation, comme l'huile d'olive, de coco, d'amande, d'avocat ou de sésame par exemple connaissent une popularité récente pour les soins du visage ou capillaires.

ESSOR DE LA CHIMIE VERTE

Le secteur cosmétique investit massivement dans la recherche et le développement. Selon [Cosmetics Europe](#), les entreprises européennes investissent en moyenne 5 % de leur chiffre d'affaires et un total estimé à 2,35 milliards d'euros dans la R&D.

Une partie importante des investissements est consacrée au développement de la "chimie verte", dont l'objectif est d'exploiter le potentiel et les propriétés des ressources végétales renouvelables, afin de les substituer aux ingrédients synthétiques et chimiques, tout en maintenant des performances équivalentes à celles des ingrédients existants. L'Oréal affirme qu'en 2019 (en volume) 28 % des matières premières utilisées dans ses formulations ont été développées selon les principes de la chimie verte⁶. L'essor de la chimie verte offre des débouchés potentiels intéressants pour la mise en valeur des différentes parties de la plante *Opuntia* et le développement de nouvelles applications. Un exemple notable est celui du fabricant allemand [Weleda](#) qui a développé une gamme de crèmes pour le visage, dont l'ingrédient principal provient du mucilage extrait des raquettes de l'*Opuntia ficus-indica*⁷.

4.3 SOUCI POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE

Le souci pour la protection de l'environnement et pour le développement durable est aujourd'hui généralisé sur le marché européen, et dans tous les secteurs, les industriels et les marques subissent la pression des consommateurs pour rendre des comptes sur leur bilan en la matière. Les Européens, de plus en plus informés, sanctionnent les marques et les produits en fonction de leur bilan et efforts en la matière.

Les groupes cosmétiques européens sont engagés activement dans la réévaluation de leurs stratégies d'approvisionnement en fonction de critères précis afin d'améliorer le profil environnemental et social de leurs produits. À titre d'exemple, le groupe français [Pierre Fabre](#) a développé le "Green Impact Index" qui classe par A, B, C ou D les impacts environnementaux et sociétaux d'un produit cosmétique ou pharmaceutique, et vise à moyen terme l'atteinte des grades B et A pour l'ensemble de son portefeuille de produits.⁸

Les acheteurs exigent de la part de leurs fournisseurs d'ingrédients de la transparence sur les procédés de fabrication, l'impact environnemental de la production et les conditions de travail de la main-d'œuvre. Plusieurs exigent des certifications en matière de responsabilité environnementale et éthique ainsi que l'adhésion à leur code de conduite.

6 L'Oréal, idem,

7 <https://www.weleda.fr/magazine/nature/approvisionnement-durable-de-la-figue-de-barbarie>

8 <https://www.pierre-fabre.com/fr/nos-engagements/Le-Green-Impact-Index>

Afin d'augmenter la traçabilité et le respect de leurs engagements en matière de responsabilité sociale, les grands groupes tels que L'Oréal cherchent de plus en plus à diminuer le nombre d'intermédiaires et à s'approvisionner directement auprès des producteurs et des coopératives locales⁹. La tendance au sein des groupes cosmétiques est dans le développement de relations durables avec leurs fournisseurs de matières premières et les accompagner dans l'adoption de pratiques durables.

4.4 IMPORTANCE ACCORDÉE À L'HISTOIRE DERRIÈRE LES PRODUITS

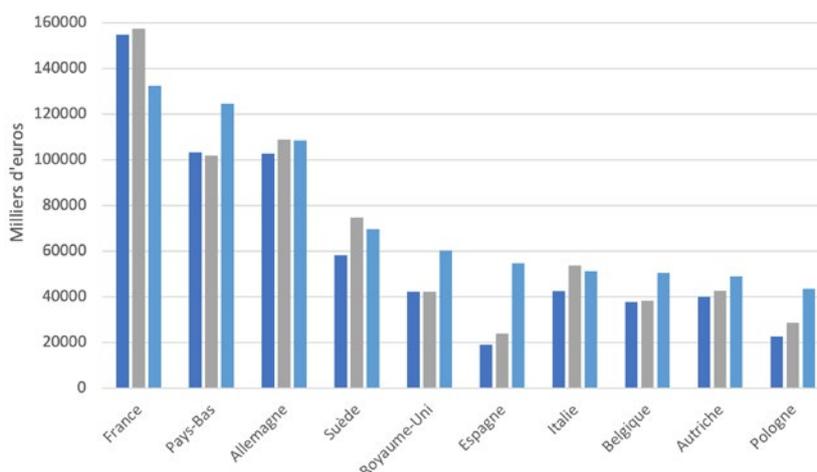
Les ingrédients naturels qui ont un caractère exotique ou qui s'enracinent dans un héritage, un savoir-faire ou des usages traditionnels ont particulièrement la cote auprès des consommateurs européens. Le *storytelling* pour promouvoir les ingrédients renforce leur caractère authentique et naturel qui est prisé sur le marché, particulièrement pour les nouveaux acheteurs de produits cosmétiques, parmi les milléniaux et les clientèles urbaines. Les huiles végétales comme l'huile de pépins de figue de barbarie ou par exemple l'huile d'argan, l'huile de baobab, l'huile de sasha inchi ou l'huile de marula, sont des produits iconiques associés à des images qui font voyager. Cet atout marketing de taille encourage les marques cosmétiques à inclure ces produits dans leur offre.

5 Statistiques commerciales et importations européennes

Il n'existe pas de données sur les importations européennes spécifiques d'huiles de pépins de figue de barbarie. Le produit est classé sous la position HS 151590, qui contient les graisses et huiles végétales, brutes ou raffinées, mais non chimiquement modifiées, dont la nature est non spécifiée dans les autres catégories tarifaires. Les statistiques présentées plus bas s'appliquent conséquemment à un groupe plus large dont fait partie l'huile de pépins de figue de barbarie. Les données interprétées plus bas proviennent de Trademap, Eurostat ainsi que Cosmetics Europe.

FIGURE 2 : PRINCIPAUX IMPORTATEURS EUROPÉENS D'HUILE DANS LA POSITION HS151590 (VALEUR)

Source : données Trademap, Eurostat



9 <https://www.loreal.com/fr/articles/sharing-beauty-with-all/garantir-un-approvisionnement-durable-pour-nos-matieres-premieres-dorigine-renouvelable/>

FIGURE 3 : CROISSANCE DES IMPORTATIONS DE PROVENANCE HORS EU28 (EN VALEUR ET EN QUANTITÉ, HS151590)

Source : données Trademap, Eurostat

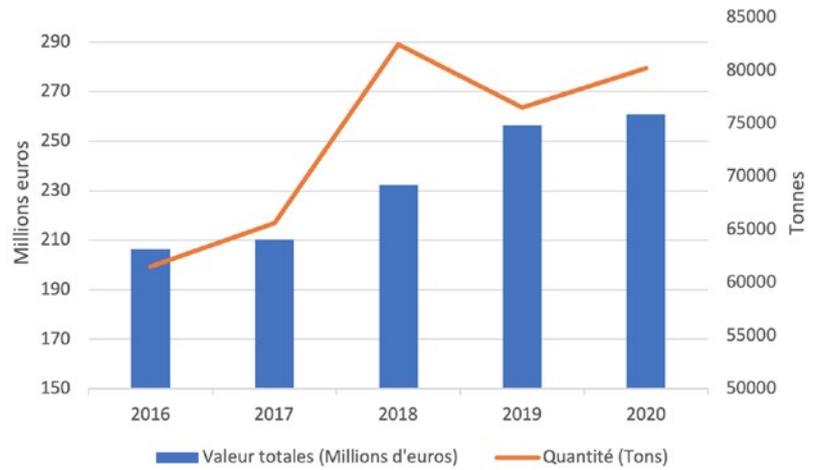
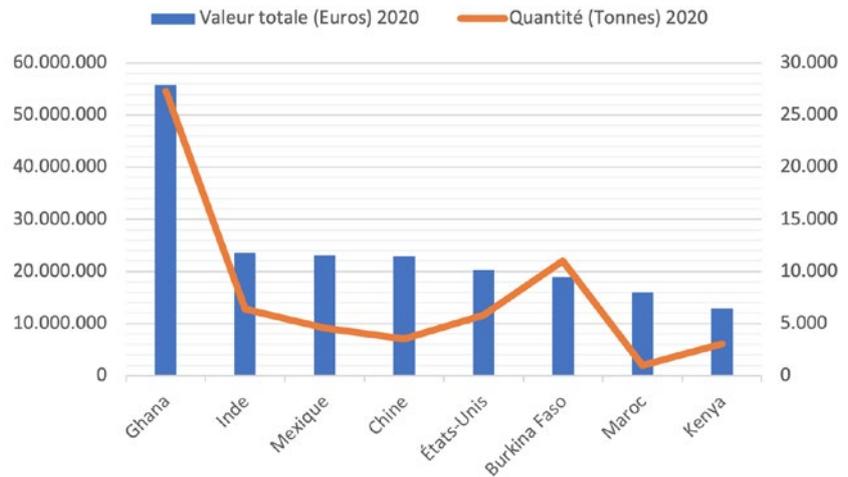


FIGURE 4 : PRINCIPAUX FOURNISSEURS HORS EU28 EN 2020 (EN VALEUR ET EN QUANTITÉ, HS151590)

Source : données Trademap, Eurostat



- + Selon [Cosmetics Europe](#), l'Europe est le premier marché mondial des produits cosmétiques avec des ventes au détail qui s'élevaient à 76,7 milliards d'euros en 2020. L'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie représentaient ensemble plus de 55 % de ce marché.
- + Les exportations européennes de produits cosmétiques s'élevaient quant à elles à 23,4 milliards d'euros, menées par la France (8,6 milliards d'euros) suivie par l'Allemagne (3,3 milliards d'euros).
- + En 2020, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne étaient les premiers importateurs européens d'huiles de spécialité, totalisant ensemble 45 % des importations européennes en valeur et 37 % en quantité. Les importations européennes totales atteignaient 820 millions, alors que celles de provenance hors EU 28 représentaient le tiers des importations totales, soit 260 millions d'euros. Entre 2016 et 2020, ces importations ont crû substantiellement de 26 % en valeur et de 30 % en quantité, reflétant la demande croissante pour les huiles végétales de spécialité de provenance étrangère sur le marché.
- + En ce qui concerne les huiles de spécialité de provenance non européenne, les principaux pays d'importation ou portes d'entrée au sein de l'UE, sont dans l'ordre les Pays-Bas, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Une partie des huiles de spécialité importées par ces pays sont consommées ou transformées sur place, alors qu'une bonne partie est réexportée ou réacheminée vers les raffineurs, laboratoires, manufacturiers et distributeurs installés dans d'autres États de l'Union européenne.
- + La Belgique et les Pays-Bas se distinguent, malgré la relative petite taille de leur marché, par leur rôle de plateforme logistique et commerciale pour les huiles de spécialité de provenance non européenne. Notons aussi l'importance du Danemark qui remplit une fonction stratégique en Europe pour le raffinage et la transformation des huiles de spécialité de diverses provenances, notamment grâce aux activités du géant suédois [AAK](#). De grandes quantités d'huiles importées au sein d'autres pays européens sont raffinées au Danemark

puis réexportées vers différents marchés, dont la Suède qui est le premier marché en Scandinavie et un leader européen dans la fabrication de cosmétiques naturels.

- + **Le Maroc et la Tunisie** sont les pays d'origine les plus courants pour l'huile de pépins de figue de barbarie qu'on retrouve sur le marché européen. Le Maroc exportait vers l'Europe en 2020 15,9 millions d'euros et 1000 tonnes d'huiles de spécialité (qui inclue aussi l'huile d'argan), dont les deux tiers étaient destinés à la France et 20 % à l'Allemagne. La Tunisie quant à elle exportait en 2020 pour 860 mille euros et 46 tonnes d'huiles de spécialité vers l'Europe dont 75 % étaient destinés à la France et 21 % à l'Allemagne.

5.1 LA COMPÉTITION POUR L'HUILE DE PÉPINS DE FIGUE DE BARBARIE EN EUROPE

La compétition à laquelle doivent faire face les exportateurs provient de :

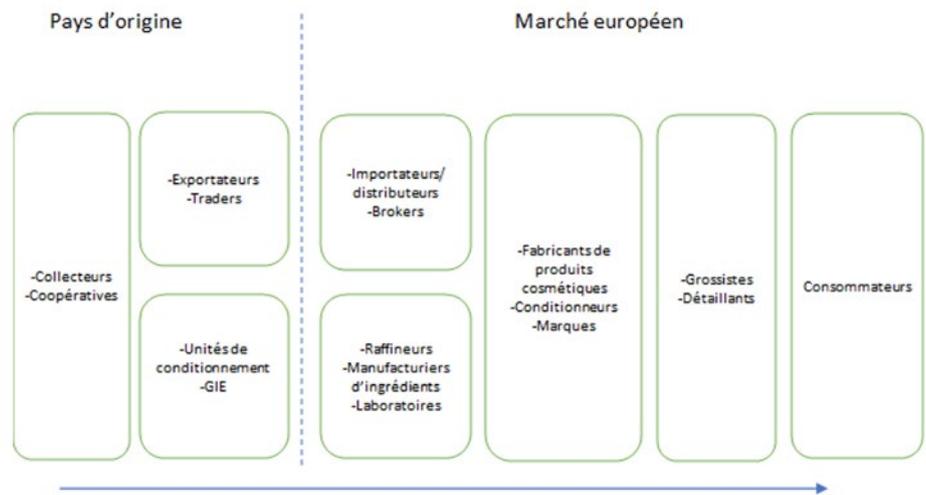
- + Autres huiles végétales présentant des fonctions COSING reconnues qui sont similaires ou comparables, surtout les autres huiles exotiques.
- + Autres pays producteurs des dérivés du figuier de barbarie et d'huile de pépins de figues de barbarie.
- + La compétition provenant d'autres entreprises exportant le même produit

Dans la base de données cosmétiques CosIng, plus de trois mille substances ont des fonctions reconnues similaires à celles de l'huile de pépins de figue de barbarie, dont plusieurs sont des huiles végétales naturelles. La compétition la plus directe provient des huiles d'origine exotique offrant un potentiel marketing similaire à celui de la figue de barbarie, à titre d'exemple l'huile de sacha inchi, l'huile de baobab, l'huile de marula, l'huile de ximenia ou l'huile d'argan ; ou d'autres huiles bien connues ayant des propriétés hydratantes et régénératrices pour la peau comme l'huile de coco, l'huile d'avocat, le beurre de karité ou l'huile de jojoba. Les exportateurs doivent mettre en valeur les propriétés de l'huile de pépins de figue de barbarie, et justifier son prix au regard des avantages comparatifs du produit et de ses atouts marketing, tout en garantissant aux acheteurs la disponibilité et la qualité du produit. La cosmétique est nourrie par l'innovation, et dans un marché saturé, le secteur est constamment à la recherche de nouveaux ingrédients, qui se substituent à d'autres en fonction de leur popularité et de leur nouveauté.

Jusqu'à ce jour, l'expertise ainsi que les canaux de commercialisation de l'huile de pépins de figue de barbarie vendue en Europe ont été développés par les exportateurs marocains ou tunisiens. La culture du figuier de barbarie est répandue dans le monde et selon l'origine relativement spécialisée, mais l'augmentation de la demande et les prix élevés pourraient voir la compétition augmenter. Afin de conserver leur avantage, les exportateurs ont avantage à investir dans la traçabilité et l'adoption des schémas de certification réclamés sur le marché, en particulier de garantir de bonnes pratiques de fabrication, de manière à nouer des relations durables basées sur la confiance et la transparence avec les acheteurs européens. Afin d'augmenter sa compétitivité et faire face à une éventuelle baisse de prix due à l'augmentation de la compétition, la filière figue de barbarie a aussi tout intérêt à valoriser à terme les autres dérivés de la plante.

6 La chaîne de valeur et canaux de commercialisation

FIGURE 5 :
SCHÉMA INDICATIF DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'HUILE DE PÉPINS DE FIGUE DE BARBARIE, DE LA COLLECTE À LA VENTE AUX CONSOMMATEURS.



Bien que la vente en ligne directe des produits cosmétiques ait connu une croissance importante durant la pandémie du Covid-19, les consommateurs européens continuent de préférer les produits mis en marché par les marques et enseignes reconnues.

Le schéma de la chaîne de valeur ci-haut présente les acteurs principaux de la commercialisation de l'huile de pépins de figue de barbarie marocaine à partir de la production jusqu'à la vente finale.

La demande pour l'huile de pépins de figue de barbarie en tant qu'ingrédient pour la cosmétique provient des distributeurs, fabricants et détaillants spécialisés dans les cosmétiques naturels et/ou bio, mais aussi de façon croissante dans le secteur conventionnel par les grandes marques ou les fabricants qui produisent sous contrat. L'huile entre dans la composition de différents produits pour la peau, dont les crèmes pour le visage, la plupart du temps mélangées avec d'autres ingrédients naturels, ou parfois synthétiques, ou d'autres huiles végétales ou huiles essentielles. L'huile vierge et pure est vendue principalement dans le réseau de détail spécialisé en cosmétiques naturels et bio.

Les importateurs demeurent les premiers interlocuteurs pour la vente d'huile de pépins de figue de barbarie sur le marché européen. La plupart des fabricants et détaillants importent directement seulement si les volumes nécessaires sont importants, ou si leur stratégie est construite autour de la relation directe avec les producteurs. La plupart d'entre eux achètent les quantités requises aux importateurs/distributeurs spécialisés qui s'occupent du raffinage ou le confient à des entreprises spécialisées. Les démarches d'importation impliquent des coûts et une gestion que la plupart des fabricants, distributeurs et détaillants laissent aux importateurs spécialisés qui importent de plus gros volumes et leur revendent les quantités dont ils ont besoin. Les importateurs/distributeurs d'ingrédients pour la cosmétique travaillent en étroite collaboration avec les marques et fabricants, et incluent souvent de nouveaux ingrédients selon les besoins et de la planification de leur clientèle.

Pour certaines huiles de spécialité comme l'huile d'argan au Maroc, une partie du marché est occupée par des importateurs qui contrôlent toute la chaîne d'approvisionnement dans le pays d'origine, depuis la cueillette jusqu'à la distribution. C'est le cas de l'entreprise française Olvea. Ces acteurs ont une influence importante sur la disponibilité du produit, les prix du marché, et sont des concurrents redoutables pour les petits exportateurs et producteurs.

Une tendance de la chaîne de distribution des ingrédients est à la diminution des échelons intermédiaires et à l'approvisionnement direct auprès des producteurs dans le pays d'origine. Particulièrement dans les cosmétiques bio ou naturels, mais pas seulement, les acheteurs cherchent la transparence dans la chaîne d'approvisionnement et tentent de développer des relations directes avec les producteurs et coopératives. Certains petits exportateurs ou coopératives fournissent ainsi directement les fabricants ou détaillants.

Consultez l'étude de CBI : [10 tips for Finding buyers in the European cosmetic market](#) qui fournit des conseils pratiques pour rejoindre les importateurs/distributeurs sur le marché européen pour vos produits.

Avant de contacter des acheteurs, assurez-vous que votre huile atteint le plus haut niveau de qualité et que vous êtes capables d'assurer de façon constante cette qualité dans un volume suffisant. Consacrez le temps et les efforts nécessaires pour préparer un dossier technique complet, prévoyez des échantillons dont les lots sont correctement numérotés et correspondent aux analyses dans le dossier technique et aux volumes d'huile que vous proposez à la vente. Consultez le guide très complet de CBI sur la [préparation du dossier technique](#).

Afin de mieux vous familiariser avec le marché, d'évaluer la concurrence et de rencontrer différents acteurs de l'industrie, participez aux salons commerciaux importants en Europe, comme In-Cosmetics, Natexpo ou Vivaness. Contactez les organismes de promotion commerciale de votre pays pour connaître le support et l'appui disponibles pour financer votre participation. Au Maroc, [ASMEX](#) et [Morocco Foodex](#) peuvent vous aider dans vos démarches.

Investissez dans du matériel promotionnel de qualité pour promouvoir votre entreprise et vos produits. Consultez les guides pratiques de IPD pour [développer un site internet](#) et une [brochure](#). Le recours à des services professionnels est un investissement qui s'avère très rentable. Assurez-vous que vos communications soient disponibles en langue anglaise si vous souhaitez rejoindre des acheteurs de pays qui ne partagent pas votre langue.

Si vous n'avez pas d'expérience à l'exportation, profitez des outils en ligne gratuits de la [SME Trade Academy](#) développée par International Trade Center (ITC).

7 Prix

La popularité croissante de l'huile de pépins de figue de barbarie et son prix élevé ont entraîné une certaine confusion quant aux différentes offres et aux prix affichés, particulièrement sur internet. Les offres de produits similaires contenant de la figue de barbarie ou l'huile produite par macération des fleurs dans d'autres huiles végétales sont aussi nombreuses et la réglementation européenne sur l'étiquetage des produits et les allégations n'est pas appliquée par plusieurs vendeurs actifs à partir de l'étranger.

Le prix à la source d'une huile de pépins de figue de barbarie 100 % vierge, certifiée biologique ou naturelle, provenant d'un exportateur reconnu au Maroc ou en Tunisie, à titre indicatif, s'établit entre 250 et 350 euros FOB le litre selon le volume demandé. Sur le marché de détail en Europe, on constate que le produit est vendu le plus souvent au consommateur en flacons de 10 à 30 ml entre 800 et 1200 euros le litre incluant la TVA, selon le marché, le niveau de certification, le format et la notoriété de la marque.

Plusieurs facteurs peuvent faire fluctuer le prix. À titre d'exemple, l'infestation par les cochenilles qui sévit au Maroc ces dernières années entraîne une diminution de l'offre de l'huile certifiée biologique, en raison des pesticides utilisés par les autorités pour l'éradication. À l'inverse, si la demande pour le produit continue à croître sur le marché et celui-ci gagne encore en popularité, il est permis d'anticiper une concurrence accrue en provenance de différentes origines. La valorisation accrue des autres dérivés de la figue de barbarie sur le marché peut aussi augmenter la rentabilité des cultures, une compétitivité accrue entraînant potentiellement une baisse des prix.

TIPS

Les garanties que vous offrez aux acheteurs en adoptant des certifications et bonnes pratiques de fabrication vous permettent de justifier un prix premium pour vos produits. Les certifications biologiques et naturelles augmentent la valeur de vos produits sur le marché.

Familiarisez-vous avec les Incoterms pour la négociation des contrats avec vos fournisseurs. Plusieurs acheteurs européens d'huiles de spécialité refusent de payer à l'avance les marchandises et d'assumer seuls les risques financiers et les risques liés à la qualité. Déterminer quelles sont vos options et les conditions que vous êtes prêts à accepter.

Soyez prêts et transparents quand il s'agit de justifier vos prix face aux acheteurs européens. Partez du principe que ceux-ci sont spécialistes de leur marché et sont informés des réalités sociales et économiques au sein des pays producteurs. La transparence et l'honnêteté sont des valeurs recherchées par les acheteurs dans la négociation et permettent de développer des relations d'affaires saines et durables.

8 Sources

Il est suggéré de consulter les différents liens inclus dans le texte afin d'obtenir des compléments d'information utiles pour vous préparer à exporter. Voici quelques ressources supplémentaires utiles :

Informations sur l'accès au marché européen

[Access2Markets](#)

[Portail européen des douanes](#)

[Sites nationaux des douanes des états membres de l'UE](#)

[Import Promotion Desk -Allemagne](#)

[CBI -Market Information](#)

[ITC- International Trade Center](#)

RÈGLES POUR L'EXPORTATION ET CONTRÔLES DANS LE PAYS D'ORIGINE

[Office national de sécurité des produits alimentaires -Maroc](#)

[Morocco Foodex](#)

[Direction du médicament et de la pharmacie -Maroc](#)

STATISTIQUES ET DONNÉES COMMERCIALES

[Intracen -Trademap](#)

[Eurostat- Statistiques d'importations et exportations européennes](#)

[Agence Bio](#)

[FIBL](#)

SECTEUR COSMÉTIQUE EUROPÉEN

[Cosmetics Europe](#)

[Fédération européenne des ingrédients cosmétiques](#)

[Cosmetics Design Europe](#)

[Répertoire des certifications écologiques](#)

[Cosmetic Ingredients Database \(COSING\)](#)

[European Medicines Agency](#)

[European Chemical Agency](#)

[Portail de la législation européenne](#)

ORGANISMES DE CERTIFICATION

[Ecocert](#)

[Natrue](#)

[Fair Trade International](#)

[CCPB](#)

[Soil Association](#)

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LES PRODUITS ET GUIDES PRATIQUES

[CBI- Market Information- How to Prepare a Technical Dossier for Cosmetic Ingredients](#)

[CBI- Market Information- What requirements must natural ingredients for cosmetics comply with to be allowed on the European market?](#)

[CBI- Market Information- Natural Ingredients for Cosmetics.](#)

[FAO. 2017. Crop Ecology, Cultivation and Uses of Cactus Pear.](#)

[IPD – EU Requirements for Food And Natural Ingredients](#)

[PAMPAT Maroc- Figue de barbarie d'Ait-Baamrane](#)

Cette fiche d'information produit a été composé par Charles Mordret pour la GIZ au nom de la sequa gGmbH en septembre 2021.

Consultez notre [avis de non-responsabilité](#).

Financé par



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development

Mis en œuvre par

